

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Une quatrième ristourne en 4 ans LA MMQ REDISTRIBUERA 1 500 000 \$ À COMPTER DU 31 DÉCEMBRE 2011

Montréal, le 14 décembre 2011 – Le conseil d'administration de la MMQ approuvait, le 9 décembre dernier, une résolution confirmant qu'une ristourne s'élevant à 1,5 million de dollars sera versée aux membres sociétaires admissibles, au terme de l'exercice financier de 2011. Grâce à cette quatrième ristourne d'affilée, la somme retournée par la MMQ à ses membres sociétaires depuis 2008 totalise maintenant 9,5 millions de dollars.

La prudence est de mise

L'analyse des onze mois écoulés de 2011 révèle un portrait relativement positif de l'exercice en cours. Toutefois, en accord avec sa philosophie de gouvernance, qui prône une gestion vigilante des risques, le conseil a opté pour une redistribution prudente des surplus projetés. « Nous ne sommes jamais à l'abri d'une année difficile. Les bouleversements climatiques provoquent un nombre croissant de sinistres graves. Et c'est sans oublier les effets de la sinistralité en général, lesquels varient considérablement d'une année à l'autre et ne peuvent être compensés par nos revenus de placement en raison de la faiblesse des taux d'intérêt » soulignait M. Gérard Marinovich, maire d'Eastman et président du conseil et chef de la direction de la MMQ.

« En faisant preuve de prudence, nous favorisons à la fois la protection de notre capitalisation et la consolidation de l'avenir des membres sociétaires. Nous contribuons également au maintien d'une offre à valeur ajoutée sans égale, laquelle procure aux membres sociétaires des protections d'assurance, des services de gestion de risques et de la formation conçus en priorité pour satisfaire les besoins du monde municipal » concluait-il.

L'excellence de la formule mutualiste

Le versement de cette quatrième ristourne offre une occasion de plus aux membres sociétaires de la MMQ de se réjouir et de constater l'excellence de leur formule. Rappelons que la MMQ a été créée en 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des 967 municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes par le biais de la gestion de risques.

– 30 –

Pour information : Louise Desjardins
Directrice, Communication et relations publiques
La Mutuelle des municipalités du Québec
Tél. : 1 866 662-0661